

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1590

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Mandat de travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport est relatif à la mise en place de crédits d'investissement nécessaires à la réalisation, dans le cadre d'un mandat de travaux, de la place Arlès Dufour située en superstructure d'un parc de stationnement souterrain d'une capacité de 200 places à construire par le groupement Cirmad-Kaufmann.

La ZAC Narcisse Bertholey créée par délibération du conseil de Communauté en date du 1er mars 1999 a pour objectif de renforcer la centralité en favorisant l'extension du centre commercial, en améliorant le cadre de vie par la qualité des espaces publics, en proposant une offre nouvelle de logements et en réorganisant la circulation et l'offre de stationnement.

Elle permet de développer un programme de construction de l'ordre de 25 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) de logements ou de services.

Le programme des équipements publics de cette opération prévoit, quant à lui, la réalisation de :

- travaux secondaires de voirie avec notamment l'élargissement de la rue Narcisse Bertholey, de travaux de desserte en eau, électricité, gaz, téléphone et éclairage public de la zone. Ces travaux sont financés par le bilan d'opération qui s'équilibre en dépenses et en recettes moyennant un fonds de concours de la Communauté urbaine de Lyon de 4 360 041,89 € HT et de la Commune à hauteur de 762 245,09 € HT,
- travaux primaires avec la requalification de la place Arlès Dufour financée à concurrence de 75 % par la Communauté urbaine et de 25 % par la commune d'Oullins.

La place Arlès Dufour est un élément fondamental d'articulation avec la Grande rue, la rue Narcisse Bertholey, un mail planté à créer en nord-sud, la rue Marceau et la rue de la République. Cette place devrait jouer un rôle charnière permettant de fédérer les espaces publics recomposés de la ZAC.

Elle se veut un espace au service du quartier et non un espace de représentation ; un espace à multiples usages (piétons, stationnement) qui soit un lieu attractif.

Compte tenu de sa localisation (en superstructure d'un parc de stationnement souterrain à créer), et de la topographie des lieux (fort dénivelé), son traitement sera réalisé sur deux niveaux avec de larges emmarchements : il sera donc assez minéral. Pour autant, des plantations en bosquets aléatoires seront disposées sur la place.

Eu égard aux éléments de programme ci-dessus précisés, le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 922 011,65 € HT, soit 1 102 725,93 € TTC. La réalisation de ces travaux pourrait se faire dans le cadre d'un mandat confié après mise en concurrence simplifiée. Les honoraires du mandataire seraient quant à eux estimés à 76 000 € HT, soit 90 896 € TTC environ. La participation de la Commune au titre de l'éclairage et des espaces verts sera de 230 502,91 € HT, soit 275 681,48 € TTC.

La désignation du mandataire pourrait intervenir d'ici la fin de 2003 pour la mise en œuvre effective du mandat de travaux au début de 2004.

Une convention de participation entre la Communauté urbaine et la Commune sera établie afin de fixer les modalités et les conditions de versement de la participation de la Commune au titre de l'éclairage public et des espaces verts.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 27 octobre 2003 et du Bureau restreint le 24 novembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 1er mars 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la place Arlès Dufour dans le cadre de la ZAC Narcisse Bertholey à Oullins, par mandat de travaux à la suite d'une procédure de marché sans formalité préalable, pour un coût total prévisionnel estimé à 1 193 621,90 € TTC, incluant la rémunération du mandataire estimée à 90 896 € et les travaux de compétence communale évalués à 275 681 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation entre la Commune et la Communauté urbaine.

3° - L'opération n° 0007 ZAC Narcisse Bertholey à Oullins, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 1 193 621,90 € TTC en dépenses et de 275 681 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

. 84 700 € en 2004,
. 542 627 € en 2005,
. 566 294,90 € en 2006,

- pour les recettes :

. 137 840,74 € en 2006,
. 137 840,74 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,